



Oral du Brevet

publié le 17/04/2017 - mis à jour le 26/04/2017

Le 17 mai 2017, le collège n'accueillera que les élèves de 3eme. En effet, ils vont passer leur oral d'examen, comptant pour 100 points dans l'attribution du Diplôme National du Brevet.

Les élèves présenteront soit un EPI, soit un des parcours éducatif (parcours avenir, parcours de santé, parcours artistique et culturel, parcours citoyen). Mais il ne s'agit pas d'uniquement montrer la ou les productions, les élèves doivent détailler les connaissances et compétences développées au cours de ces travaux.

La grille d'évaluation est basée sur celle proposée par l'académie de Poitiers. Elle est à leur disposition dans Gepi mais ici aussi.

Mise à jour de la grille le 26 avril

(MAJ mineure : ajout d'éléments d'appréciation liés à l'interaction avec le support numérique)

 grille_d_evaluation-2 (PDF de 179.9 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.